

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune d'Ondres (40440) - Département des Landes

Séance ordinaire du 04 juillet 2024 Délibération n° 2024-07-13

Nbre de membres afférents au Conseil Municipal		Date de la convocation : 28/06/2024
En exercice	28	Date de l'affichage : 28/06/2024
Qui ont pris part à la délibération	27	

Présents : Éva BELIN ; Pierre PASQUIER ; Nadine DURU ; Jérôme NOBLE ; Christine VICENTE; Frédéric LAHARIE; Catherine VICENTE-PAUCHON; Sonia DYLBAITYS; Christian BURGARD; François TR/AMASSET; Sandrine COELHO; Miguel FORTE; Vincent POURREZ; Cyril DURU; Alain C/ALIOT; Christel EYHERAMOUNO; Delphine OUVRANS; Jean-Pierre LABADIE; Carine REY; David PERRIARD.

Absents excusés :

Serge ARLA a donné procuration à Frédéric LAHARIE en date du 03 juillet 2024 Cindy ESPLAN a donné procuration à Éva BELIN en date du 02 juillet 2024 Senay OZTURK a donné procuration à Jérôme NOBLE en date du 04 juillet 2024 Vincent BAUDONNE a donné procuration à Miguel FORTE en date du 03 juillet 2024 Mylène LARRIEU a donné procuration à Alain CALIOT en date du 03 juillet 2024 Bertrand LEIRIS a donné procuration à Pierre PASQUIER en date du 04 juillet 2024 Maya VALLART a donné procuration à Christel EYHERAMOUNO en date du 04 juillet 2024.

Absent: Davy CAMY

Secrétaire de séance : Christine VICENTE

OBJET: Modification du tableau des emplois, création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet 35h00. Le poste est à pourvoir au 1er septembre 2024.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Madame le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'agent de maîtrise pour assurer les missions de responsable de la restauration du nouveau groupe scolaire et de la coordination des agents du pôle scolaire ainsi, le tableau des emplois de la commune doit être modifié.

Aussi, Madame le Maire, propose la création d'un (1) poste permanent d'agent de maîtrise territorial de catégorie C (cadre d'emploi des Agents de Maitrise Territoriaux) à temps complet à 35h00. Il sera chargé d'assurer la bonne gestion du pôle de restauration scolaire, poste à pourvoir au 1er septembre 2024.



VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié relatif aux emplois permanents à temps non complet et complet, section 1,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 12 février 2009 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade, après avis du Comité Technique en date du 1^{er} avril 2021,

VU l'arrêté de Madame le Maire d'Ondres en date du 12 avril 2021, portant détermination des lignes directrices de gestion (LDG) après avis du Comité Technique en date du 1^{er} avril 2021,

VU le tableau des emplois de la commune mis à jour,

VU l'avis du comité technique paritaire en date du 25 juin 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un poste de responsable du pôle scolaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Munic ipal, à l'unanimité des voix,

DÉCIDE

ARTICLE 1: Il est approuvé la modification du tableau des emplois de la commune et, par conséquent, la création d'1(un) poste d'aigent de maitrise, sur un temps complet 35 heures hebdomadaires, à pourvoir au 1^{er} septembre 2024.

ARTICLE 2: Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2024, aux chapitres et articles prévus à cet effeit.

ARTICLE 3: Madame le Maire est chargée d'accomplir toutes les formalités nécessaires pour l'aboutissement de cette décision.

ARTICLE 4: La présente délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai c e deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le départer nent et de sa publication. Tout citoyen justiciable pourra saisir le tribunal administratif par dépôt de sa requête sur le site www.telerecours.fr, par l'envoi de la requête sur papier ou le dépôt sur place au tribunal.

Et ont signé au registre les membres présents. Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

(Sceau)

A DONOR

Pour extrait conforme, Le 05 juillet 2024, Le Maire,

Acte rendu executorAD 68 / 2024

- et mise en ligne sur le site de la commune l ϵ_{0} \sim $m{\delta}_{0}$ / \sim $m{7}_{0}$ / 2024



